

RAPPORT ANNUEL

2023

Pôle formation



PRÉSENTATION EPE FORMATION

Conformément aux principes directeurs de l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, notre organisme de formation s'appuie sur les principes suivants :

- La co-éducation, la co-construction

Les formations sont dites « coconstruites », autrement dit l'EPE-IDF prend fortement en compte la place de l'apprenant. Il s'agit là de reconnaître que l'acquisition des compétences est le résultat d'une co-production. Actrice, la personne en formation a une part essentielle dans les apprentissages qu'elle coconstruit.

- Les références théoriques

Notre Association, dans un esprit d'ouverture et de nouveauté, a toujours veillé à ce que ses références théoriques soient multiples, tant dans le champ de la psychologie (psychanalyse, systémie, approche rogérienne...) que dans les disciplines sociologiques, philosophiques ou pédagogiques.

- Les savoirs et compétences

Historiquement, notre association a toujours porté ses efforts sur les savoirs de l'action et sur l'élucidation des implications et résonances de chacun. Elle ne néglige pas pour autant les savoirs théoriques mais les relie systématiquement à des situations afin que ceux-ci prennent tout leur sens.

- L'accompagnement

Nous considérons que la qualité de la relation pédagogique est une des conditions de la motivation et des apprentissages réussis. Elle prend donc en compte les spécificités des parcours professionnels et personnels des apprenants et se fixe comme règle de faire respecter la parole de chacun dans sa singularité.

- La pédagogie active

Nos formations sont orientées vers des situations d'apprentissage basées sur les méthodes actives (voir Roger MUCCHIELLI, Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes, ESF éditeur, Paris, 16/10/2008). Active, participative et interactive, la pédagogie s'appuie sur la pratique professionnelle, l'expérience individuelle et l'analyse des situations avec un souci constant du respect de chacun et d'amélioration de la qualité, des échanges et de la communication au sein du groupe.



Pendant près de cinquante ans, notre organisme a porté tous ces principes et les a défendus contre une tendance toujours plus forte de standardisation des métiers de la formation et une idéologie de la mesure et de l'évaluation.

Former des professionnels du secteur social et médico-social ce n'est pas uniquement dispenser des savoirs de références ou des savoirs pratiques qui seraient figés et directement mesurables. La professionnalisation est un processus bien plus complexe dès lors que l'on accompagne des professionnels inscrits dans une relation d'aide ou de soin.

Former c'est aussi aider au développement d'une pratique réflexive de prise de distance sur les situations et développer chez l'individu sa capacité à faire évoluer sans cesse sa posture professionnelle au fil du temps et au gré des problèmes rencontrés sur le terrain professionnel. Nous continuerons à défendre cette définition de la formation.

En tant qu'accompagnateur des professionnels du secteur social et médico-social nous cherchons à développer chez ces professionnels cette réflexivité sur le métier, ses objectifs, le sens de leur démarche ainsi que la remise en cause des évidences ou d'un savoir unique au profit d'une approche pluridisciplinaire ou pluridimensionnelle des situations.

Notre organisme de formation s'inscrit dans la longue histoire de notre association qui est celle de l'éducation populaire. En tant qu'acteur de la transformation sociale nous continuerons à interroger le sens des pratiques ; les valeurs et l'éthique du travail social.

Fidèles à nos principes, nous avons traversé avec succès les nombreuses réformes de la formation professionnelle depuis la loi du 16 juillet 1971 dite « Loi Delors » et nous continuons à œuvrer au quotidien dans l'accompagnement des professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de l'insertion en proposant

une offre de services qui s'articule autour de formations certifiantes ou diplômantes, de formations interentreprises ou intra-entreprise et d'accompagnements collectifs spécifiques tels que l'analyse des pratiques professionnelles ou la régulation d'équipe.

Nous n'avons pas attendu les dernières réformes de la formation professionnelle pour faire de la qualité de nos formations un véritable engagement, soucieux de toujours fournir à nos clients la meilleure prestation par rapport aux situations et difficultés rencontrées.

Cet engagement nous a conduit dès 2015 à inscrire notre organisme dans une démarche de qualification professionnelle auprès de l'Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation (OPQF) en déposant un dossier de demande de qualification.

La qualification OPQF a été obtenue le 30 septembre 2015. Nous avons pu ainsi anticiper les conséquences de l'application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

En obtenant, le 25 septembre 2019, le renouvellement de sa qualification OPQF, notre organisme de formation a pu bénéficier d'un audit allégé en vue de la certification nationale qualité Qualiopi pour une durée de 4 ans pour les organismes disposant d'une certification ou d'une labellisation qualité (Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail).

Le 21 octobre 2020, nous avons obtenu la certification Qualiopi pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences pour une durée de 4 ans.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Nous vous présentons ici notre rapport d'activité pour l'année 2023.

La baisse des produits constatée en 2023 est due à plusieurs facteurs.

La frilosité des employeurs à investir dans le développement des compétences de leurs salariés explique en partie la baisse significative et continue depuis plusieurs années des produits réalisés par le secteur des formations courtes inter-entreprise malgré un rebond constaté en 2023.

Par ailleurs, de plus en plus d'employeurs préfèrent se tourner vers le déploiement d'actions de formation intra-entreprise. Si ces actions collectives répondent à des problématiques collectives rencontrées sur le terrain par les équipes ; celles-ci se développent au détriment des formations individuelles inscrites au plan de développement des compétences.

Il convient également de rappeler que l'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation) du salarié n'est pas possible pour financer nos formations courtes inter-entreprises.

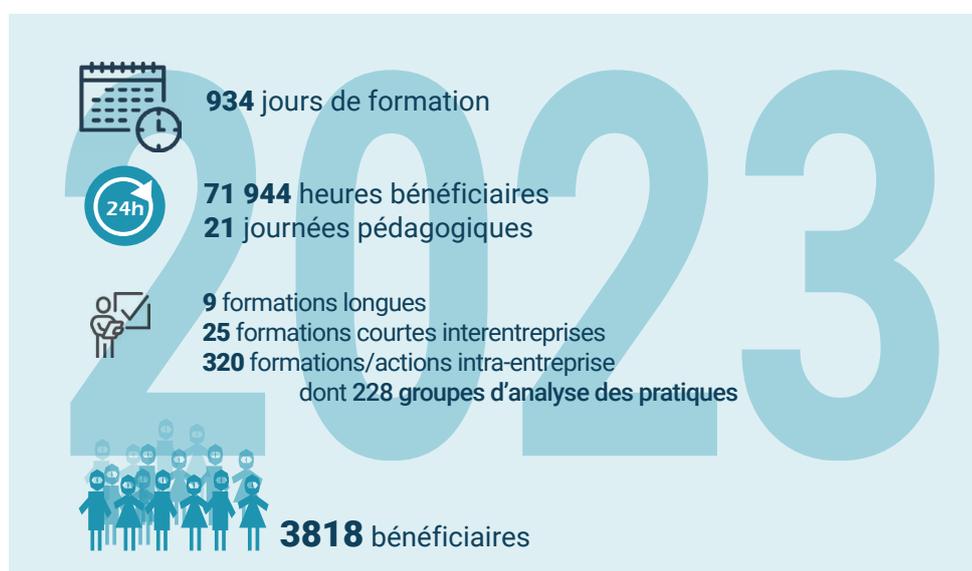
Le pôle des formations longues a connu une baisse significative de son chiffre d'affaires, la fin du marché à procédure adaptée de formation obligatoire des assistants familiaux du Département de Paris explique en partie la baisse du chiffre d'affaires globale de l'organisme de formation ainsi que des effectifs en baisse sur certaines promotions ou des décalages dans l'ouverture de ces promotions.

Nous constatons une légère augmentation du chiffre d'affaires généré par le pôle des formations intraentreprise dont le chiffre d'affaires a augmenté de 4.2%.

Enfin, il convient de noter l'augmentation significative des produits sur les formations courtes inter-entreprises. Le chiffre d'affaire a augmenté de 35%.



QUELQUES CHIFFRES



BILAN PÉDAGOGIQUE

CYCLES LONGS

Ces formations sont liées à un projet professionnel et portent sur différents domaines. Elles s'inscrivent dans une démarche de formation diplômante, qualifiante ou d'accès à un nouveau métier.

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
FORMATIONS MÉTIERS - DIPLÔMES D'ÉTAT			
Diplôme d'État d'assistant familial – Formation initiale obligatoire	24	1	13
Diplôme d'État de médiateur familial	490	2	26
Titre professionnel médiateur social CCP1	280	1	7
SOUS TOTAL	794	4	46
AUTRES FORMATIONS MÉTIERS – APPROCHE SYSTÉMIQUE			
Approche systémique – 3 ^{ème} année	42	1	6
Nouvelle formation systémique certifiante	56	1	7
SOUS TOTAL	98	2	13
AUTRES FORMATIONS MÉTIERS			
Conseil Conjugal et Familial (CCF)	343	3	48
SOUS TOTAL			
TOTAL	1235	9	107

	NOMBRE DE STAGIAIRES 2020	NOMBRE DE STAGIAIRES 2021	NOMBRE DE STAGIAIRES 2022	NOMBRE DE STAGIAIRES 2023
Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF)	103	94	50	13
Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF)	51	31	31	26
Titre professionnel de médiateur social (TPMADS - CCP1)	-	12	13	7
Approche systémique – 1 ^{ère} année	3	13	0	0
Approche systémique – 2 ^{ème} année	12	4	6	0
Approche systémique – 3 ^{ème} année	5	10	0	6
Nouvelle formation systémique certifiante	-	-	-	7
Conseil conjugal et familial (CCF)	42	38	52	48
Éducation à la vie	-	11	9	0
TOTAL	216	213	161	107

DEAF
Diplôme d'état
d'assistant familial



Taux de réussite

2023

11 candidats admis sur 11

DEMF
Diplôme d'état
de médiateur familial



Taux de réussite

2023

15 candidats admis sur 18

TP MSADS
Titre professionnel
de médiateur social
accès droit et services



Taux de réussite

2023

7 candidats admis sur 7

FOCUS SUR LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le schéma des formations sanitaires et sociales fixe les grandes orientations régionales du secteur. Il comprend un diagnostic actualisé, avec ses principaux enjeux et chiffres clefs, des préconisations d'adaptations de la carte des formations, ainsi que la feuille de route de la Région, pour elle-même et ses partenaires.

Le schéma régional des formations sociales a pour principal objectif une meilleure adéquation entre les besoins des territoires en emplois et les formations proposées dans les établissements de formation franciliens.

Les axes/objectifs du SRFSS (Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales) 2016-2022 étaient :

- Connaître et faire connaître les métiers et formations sanitaires et sociales.
- Adapter la carte des formations aux besoins en emploi des territoires.
- Améliorer la gestion des centres de formation, développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche.
- Soutenir les publics en formation.

Le secteur sanitaire et social représente 11% de l'emploi régional et ses formations mènent à 29 diplômes d'État. (Sources : <https://www.ilede-france.fr/la-region-soutient-les-formations-sanitaires-et-sociales>).

En 2021, 288 000 actifs étaient en emploi suite à ces formations dispensées par 168 centres de formation en 2021.

Environ deux tiers des effectifs en formation sont financés sur les crédits régionaux des formations sanitaires et sociales (formation initiale et demandeurs d'emploi). Environ un tiers des effectifs en formation ont leurs formations par un employeur, un OPCO, Pôle-emploi ou par eux-mêmes.

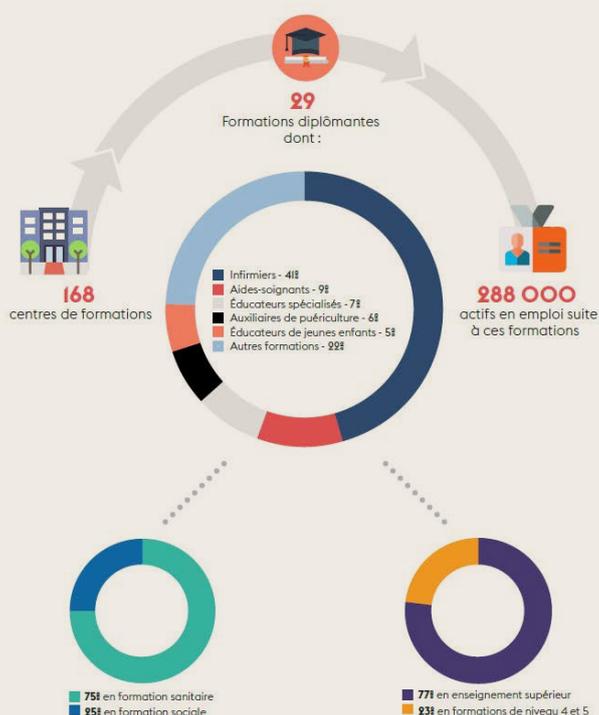
Le contexte de financement présenté ci-dessus correspond à la réalité du financement des formations des bénéficiaires inscrits auprès de notre organisme qui est sollicité par les demandeurs institutionnels les plus proches implantés en Région Ile-de-France (ministères, départements, municipalités, associations, fondations, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux).

Notre organisme est un acteur reconnu sur le territoire francilien dans la formation des professionnels du secteur sanitaire et social que ce soit dans le cadre de formations diplômantes, certifiantes ou d'actions de développement des compétences.

En 2023, notre organisme de formation a obtenu le renouvellement de notre agrément pour la formation préparant au diplôme d'état de médiateur familial pour 25 places d'entrée en formation. Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN ÎLE-DE-FRANCE 2021

DE LA FORMATION À L'EMPLOI



FOCUS SUR LES AGRÉMENTS

La Région Ile de France statue sur les demandes de renouvellement, après examen des pièces du dossier en application des 3 critères suivants :

A. La qualité

Ce critère d'instruction a été instruit en lien avec la DRIEETS sur la base du respect des dispositions réglementaires (capacité pédagogique de l'établissement à préparer les candidats à l'obtention du diplôme, conditions de fonctionnement pédagogique et des moyens mis en œuvre pour y parvenir) d'une part, et de la densité du lien avec les employeurs (conformité des offres de stage par rapport au référentiel de formation), d'autre part.

La Région a ainsi pu contrôler les aspects relatifs à l'organisation (problématique de locaux, conformité au procès verbal de la commission de sécurité, ...), examiner le lien entre les organismes de formation, les employeurs et les sites qualifiants (organisation du partenariat, référent stage, ...), étudier les moyens mis en oeuvre pour délivrer l'information au public sur l'offre de formation et apprécier la réponse globale par rapport aux attentes de la campagne.

B. L'équilibre territorial

Ce critère a été instruit au regard des demandes de renouvellement des agréments de formation. Il s'agit d'assurer l'équilibre territorial de l'offre de formation en fonction du taux de remplissage des formations sur la période des agréments.

C. La diversité des financements

La viabilité des financements prévus par le centre de formation (hors subvention régionale globale) pour mettre en oeuvre la formation



LE DIPLÔME D'ÉTAT DE MÉDIATEUR FAMILIAL

Concernant, la formation réglementée en travail social « DEMF » pour laquelle nous solliciterons en 2023 auprès de la Région Ile de France un renouvellement de notre agrément, notre organisme de formation est particulièrement impliqué au niveau du réseau associatif et des professionnels du champ de la médiation familiale.

Nous sommes adhérents à la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF). Nous participons à l'Assemblée générale de cette fédération avec voix délibérative. Tout membre de la FENAMEF s'engage à apporter sa contribution aux

recherches, enquêtes menées par la Fédération en lien avec la promotion et l'expertise de l'activité (des activités) pour laquelle (lesquelles) il adhère.

En tant qu'adhérent à la FENAMEF nous travaillons actuellement aux travaux dans le cadre de la révision des diplômes en travail social et de la rédaction d'une note d'opportunité pour la DGCS concernant le DEMF (orientations à prendre, passerelles possibles avec d'autres certifications, débouchés, taux d'insertion, besoin des employeurs, champs de compétences...).

Nous sommes également adhérents à l'APMF (Association

Pour la Médiation Familiale). Cette association de professionnels œuvre à la défense de la médiation familiale. Grâce à cette adhésion nous recevons des informations régulières sur l'actualité de la médiation familiale et nous avons accès à l'intégralité du site Internet de l'Association et aux outils pratiques.



Taux de réussite

DEMF

Diplôme d'état
de médiateur familial

2023

15 candidats admis sur 18

LE MÉTIER DE MÉDIATEUR FAMILIAL

Le médiateur familial accompagne un processus de construction ou de reconstruction du lien familial basé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Il est un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision.

Le médiateur familial favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion des conflits dans le domaine familial entendues dans sa diversité et dans son évolution.

Le champ d'action du médiateur familial concerne les situations de conflits et de rupture dans le cadre des relations entre les parents, de l'organisation de la vie des enfants, les liens transgénérationnels et de la fratrie.

La médiation familiale est mobilisée pour les situations telles que les divorces, les séparations, les décès, les situations de conflits et les ruptures de communication au sein de la famille, les situations familiales à dimension internationale dans le champ de la protection de l'enfance, les questions successorales et patrimoniales.

LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME DE MÉDIATEUR FAMILIAL

À l'origine (1988) les formations à la médiation familiale proposées par notre organisme de formation sont des formations brèves de 5 jours. À partir de 1989, la formation est conçue comme comportant plusieurs étapes, dont une formation de base (5 jours) qui peut être complétée par une formation avancée pour les personnes qui désirent s'engager dans la pratique de la médiation familiale (5 jours). Ce dispositif est animé par une équipe franco-qubécoise, en collaboration avec des juristes et avocats français et il va se structurer en formation de base, à laquelle s'ajoute une formation avancée puis une analyse de la pratique.

En 1990, des stages thématiques de formation permanente (l'argent et la médiation, la médiation et la programmation neurolinguistique, les enfants et la médiation, les premiers entretiens en médiation familiale) s'ajoutent à ce dispositif.

À partir de 1991, une formation longue de 48 jours (336h) est créée qui propose une alternance de modules théoriques et pratiques et de périodes d'entraînement intensif visant à développer le « savoir-faire » et le « savoir-être » du futur médiateur.

En 2004, la formation à la médiation familiale est modifiée pour la mettre en conformité avec le référentiel de formation annexé à l'arrêté du 12 février 2004 relatif au Diplôme d'État de Médiateur Familial. En 2012, cette formation est à nouveau modifiée pour la mettre en conformité avec l'arrêté du 19 mars 2012 relatif au Diplôme d'État de Médiateur Familial.

La formation longue préparatoire au Diplôme d'État de Médiateur Familial actuellement dispensée est d'une durée de 595 heures (dont 105 heures de formation pratique).

La formation est ouverte aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

- Un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) du code de l'action sociale et de la famille ou de la santé publique.
- Un diplôme national de niveau 5 (anciennement III) et 3 années d'expérience professionnelle.
- Un diplôme de niveau 6 (anciennement niveau II) dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques.

Les grands contenus de la formation sont :

- Le processus de médiation et entraînement (315 heures).
- Les matières contributives : sociologie, psychologie et droit (161 heures)
- La méthodologie de mémoire (14 heures)
- Un stage pratique de 105 heures

Le bénéficiaire est co-constructeur de sa formation et le formateur veille à ce que le groupe s'engage dans un échange favorisant la mutualisation des ressources des participants. Il est accompagné par une évaluation formative permanente.

Les matières contributives (sociologie, droit, psychologie) sont articulées autour des thématiques et situations abordées dans le travail réel de médiateur familial. Il nous apparaît en effet indispensable de permettre aux futurs médiateurs d'intégrer leurs connaissances (ou de solliciter des renforcements) en les confrontant à des situations qui, pour simulées qu'elles soient, n'en constituent pas moins une expérimentation.

Ces mises en situation permettent de travailler, d'approcher au plus près le positionnement du médiateur familial.

FOCUS SUR LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL DE MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS DROITS ET SERVICES

Notre organisme dispose d'un agrément du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour organiser des sessions d'examen conduisant au Titre Professionnel de Médiateur Social Accès Droits et Services.

Dans le cadre de notre premier agrément (du 15 février 2018 au 16 mai 2022) nous pouvions présenter 4 candidats par session d'examen. Dans le cadre du renouvellement de notre agrément (du 1er août 2022 au 15 mai 2027) notre organisme pourra présenter un maximum de 12 candidats par session d'examen.

Un titre professionnel est une certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.

LE MÉTIER DE MÉDIATEUR SOCIAL

Les secteurs d'activités dans lesquels peut intervenir le médiateur social sont :

- L'intervention sociale,
- Le logement social, l'habitat,
- Les établissements scolaires, la santé,
- Les transports,
- Les territoires, les villes et les communes

Les employeurs sont principalement des associations, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux.

Le médiateur social facilite l'accès aux services et aux droits, lève les incompréhensions entre les personnes et les institutions et aide à la prévention et à la résolution de conflits. Sa connaissance du territoire d'activité et ses liens avec les structures présentes contribuent à la mise en place de réponses adaptées aux besoins des publics et aux évolutions sociales.

Le médiateur social accès aux droits et services participe à la veille sociale sur son territoire d'activité afin d'ajuster son intervention aux besoins de la population et de s'inscrire durablement dans un réseau partenarial. Il recherche les informations fiables et pertinentes pour son activité, les actualise régulièrement et les partage avec son réseau dans le respect des règles de confidentialité et de discrétion. Il peut assurer également une veille sur les réseaux sociaux afin de prévenir les risques notamment de cyber harcèlement.

Il assure des services de médiation sociale afin d'améliorer la communication entre des personnes ou entre des personnes et des structures. En position de tiers impartial, il contribue à la résolution de situations problèmes parfois conflictuelles, de façon ponctuelle ou dans la durée. Il met en place des conditions favorables au dialogue et à la compréhension mutuelle afin de contribuer à l'émergence d'une solution acceptable par chacune des parties. Il repère la nature des obstacles à l'accès aux services dématérialisés de la personne. Il apprécie l'écart entre les compétences numériques de la personne et celles nécessaires pour accéder aux services. Il s'assure de l'accessibilité des services dématérialisés. Il analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

Le médiateur social accès aux droits et services identifie le besoin d'activités support à la médiation sociale afin de créer ou renforcer le lien social entre les habitants de son territoire d'activité. Il contribue à leur conception, participe à leur réalisation, à leur animation et à leur évaluation. Il réajuste si besoin le déroulement de l'activité en concertation avec les acteurs.

Il s'assure de l'adhésion du public et favorise son implication et sa participation dans l'organisation.

Il utilise les moyens d'information et de communication et les outils bureautiques courants.

La formation préparatoire au titre professionnel de médiateur social accès droits et services est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés en activité, personnes en reconversion ayant les niveaux d'entrée suivants :

- Niveau classe première, terminale requis.
- Ou CAP/BEP/Titre professionnel de niveau V.

En 2023, 100% des candidats présentés ont obtenu leur Titre Professionnel.



FOCUS SUR LA FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Le métier de Conseiller Conjugal et Familial (CCF) consiste à exercer – auprès des jeunes, des femmes, des couples et des familles – des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille.

Les conseillers conjugaux et familiaux s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la santé et de l'approche globale des personnes en matière d'éducation à la sexualité. Ils s'appuient sur l'analyse de pratique, la formation continue, le travail en réseau et le cadre déontologique de l'écoute active pour répondre au plus juste aux besoins des personnes.

De la qualification

La première promotion de formation au métier de conseiller conjugal a été ouverte en 1974.

Cette formation est actuellement dispensée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la FNEPE (Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs). La FNEPE est en effet agréée par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale pour dispenser la formation au conseil conjugal et familial et la formation à l'accueil informatif pour une éducation à la vie.

La formation au conseil conjugal et familial est conforme à l'arrêté du 3 décembre 2010, relatif à la formation des personnels intervenants dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial et au décret n° 2018-169 du 07 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

Une attestation de qualification est remise aux candidats qui ont satisfait à l'ensemble des épreuves d'évaluation.

A la certification ...

En 2022 une certification de conseiller conjugal et familial a été enregistrée au Référentiel National des Certifications Professionnelles (RNCP) suite à la décision de la Commission de la certification professionnelle du 24 février 2022, pour une durée de 3 ans (fiche RNCP36217 <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36217/>). L'organisme certificateur est le Mouvement Français du Planning Familial.

La certification est une valeur ajoutée sur le marché du travail. Il s'agit d'une reconnaissance par les instances ministérielles du besoin de professionnels conjugaux et familiaux dans la société. Le candidat à la certification peut utiliser son CPF (Compte Personnel de Formation) pour la financer.

Souhaitant développer une offre de formation certifiante éligible au CPF, notre organisme a fait le choix de se rapprocher du certificateur afin de conclure en 2023 une convention de partenariat en vue d'une habilitation à préparer et évaluer les candidats à cette certification.

La première formation certifiante de conseiller conjugal et familial a été ouverte le 6 novembre 2023 avec 14 stagiaires.

Pour être habilité par le certificateur, notre organisme devra respecter les conditions suivantes :

- Disposer d'un numéro de déclaration d'activité actif en tant qu'organisme de formation.
- Être certifié Qualiopi.



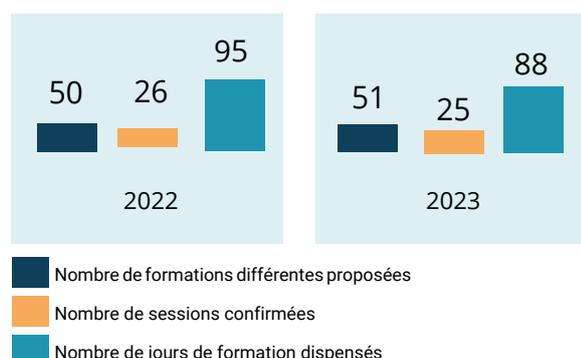
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

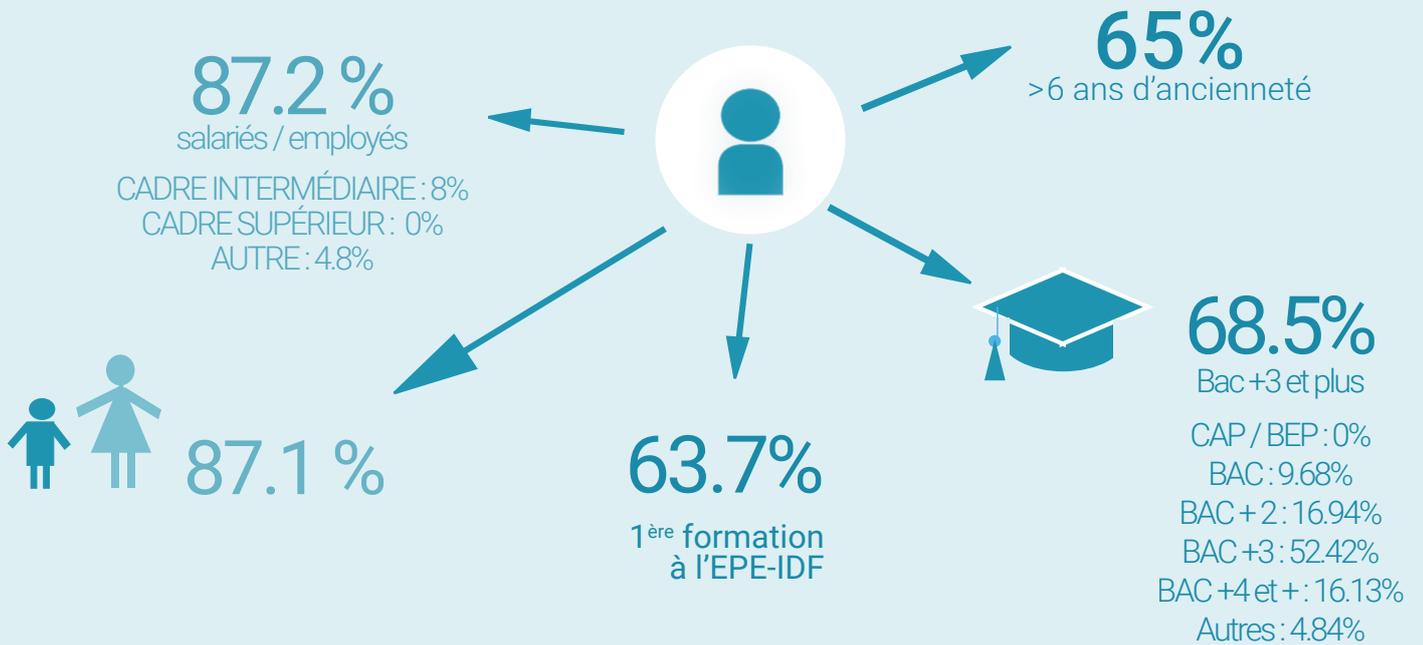
- S'engager à respecter les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de la certification.
- S'engager à respecter le cahier des charges transmis par le certificateur en matière d'organisation des évaluations et de communication.
- Se soumettre aux procédures de contrôle qualité telles que détaillées dans le règlement de validation de la certification et à la procédure d'assurance qualité.

FORMATIONS COURTES INTER-ENTREPRISES

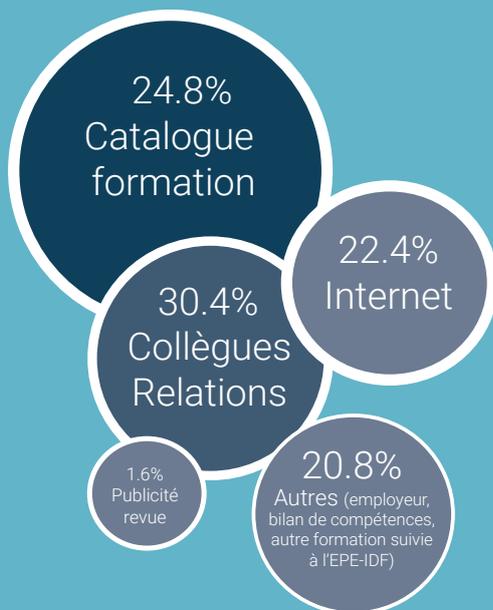
Ces formations dites inter institutionnelles s'adressent à des professionnels venant d'organisations très diverses. Elles ont pour objectif notamment de favoriser la confrontation et l'échange sur les pratiques professionnelles des stagiaires et de renforcer leurs compétences professionnelles.

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE : DES REPÈRES POUR ACTUALISER SES PRATIQUES			
Enfance	63	3	20
Adolescence	28	1	8
Relation parent / professionnel / enfant	168	6	45
École	0	0	0
Les nouveaux enjeux numériques	0	0	0
SOUS TOTAL	259	10	73
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
Systémie et travail social	35	1	5
Accueillir, orienter et intervenir	147	7	31
Médiation et travail social	35	1	5
Aspects juridiques	35	2	5
Philosophie et travail social	0	0	0
SOUS TOTAL	252	11	46
LE MANAGEMENT À L'ÉPREUVE DU SOCIAL			
Le management à l'épreuve du social	0	0	0
SOUS TOTAL	0	0	0
PROBLÉMATIQUES FAMILIALES, SOCIALES ET CULTURELLES			
Séparations, carences, placements	0	0	0
Violences	21	1	8
Handicaps	42	2	13
Interculturalité	42	1	10
SOUS TOTAL	105	4	31
TOTAL	616	25	150





MODE DE CONNAISSANCE



SATISFACTION À CHAUD

QUALITÉ DE LA RELATION
AVEC VOTRE INTERLOCUTEUR
LORS DE L'INSCRIPTION



100%

QUALITÉ DE L'ACCUEIL
PAR L'ASSISTANTE DE
FORMATION



99.17%

LE PROGRAMME A
T'IL RÉPONDU À VOS
ATTENTES ?



91.27%

QUALITÉ DES
SUPPORTS DE
FORMATION



86.07%

QUALITÉ DES
APPORTS DU
FORMATEUR



95.12%

RECOMMANDATION
DU STAGE À D'AUTRES
PERSONNES



91.2%

QUALITÉ DU
PROGRAMME



91.2%

VIE DE GROUPE



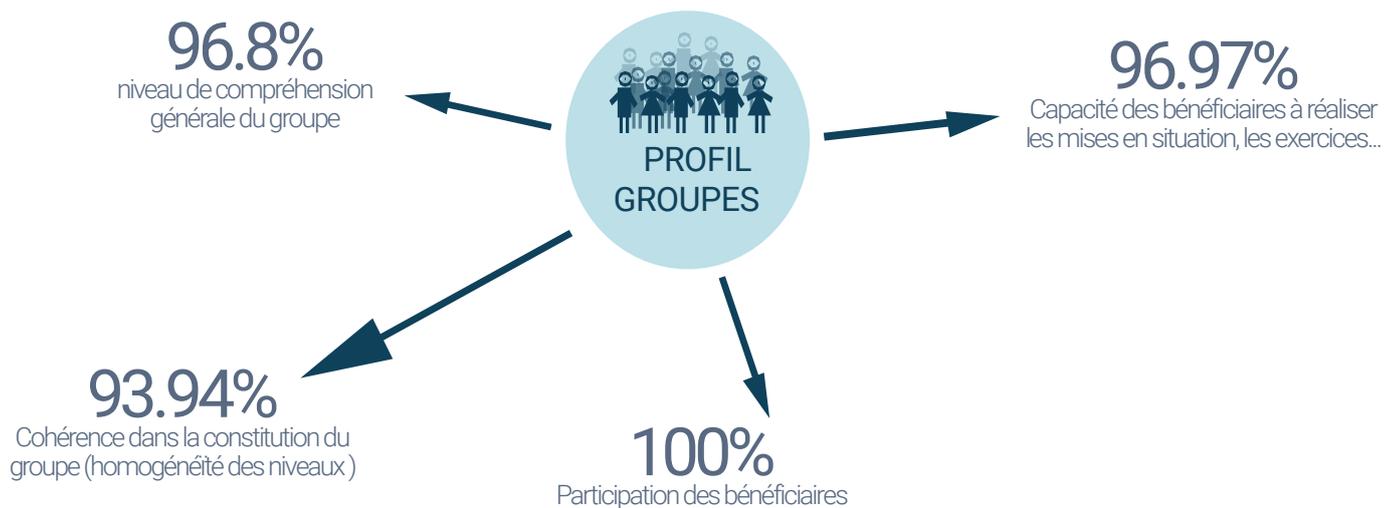
94.4%

TRANSFÉRABILITÉ



93.5%

Enquête de satisfaction «à chaud» du formateur
Évaluation des groupes par le formateur
réalisée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
33 formateurs interrogés et 132 réponses traitées



ENQUETE ANNUELLE SATISFACTION FORMATEUR

Enquête de satisfaction «à chaud» du formateur en ligne

réalisée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023

37 questionnaires envoyés - 27 questionnaires traités - Taux de retour de 73%

488 réponses traitées

Taux de satisfaction globale : 90.57%

En amont de la formation			
Informations reçues concernant les attentes des participants	Informations figurant sur la feuille de route (lieu, horaire, trajet, interlocuteur sur place...)	Participation à l'élaboration du programme de formation	Organisation du matériel (sa disponibilité, sa réservation) et de la documentation (sa préparation, son impression, accès à la documentation sur la plateforme d'échange, son transport...)
76%	95.33%	84%	96%

Pendant la formation			
L'accueil du formateur	L'interlocuteur sur place (sa présence, sa disponibilité)	La qualité des salles	L'organisation des pauses
92.30%	96.15%	80.76%	96.15%

Le processus de formation					
Adéquation du thème de la formation avec les compétences du formateur	Adéquation du thème de la formation avec les attentes des stagiaires	Rythme de la formation	Homogénéité du groupe (expériences professionnelles, niveaux de formation...)	Nombre de participants	Intérêt exprimé des participants
100%	92.30%	84.61%	73.07%	84%	96.15%

Qualité des échanges	Qualité de compréhension	Degré d'acquisition	Adéquation de l'intervention du formateur avec le programme	Atteinte des objectifs professionnels
96.15%	92.30%	92.30%	96.15%	96.15%

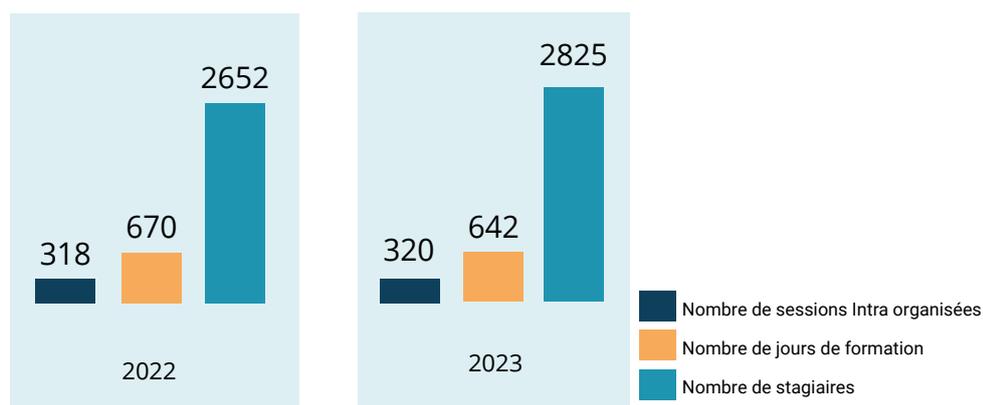
FORMATIONS COURTES INTRA-ENTREPRISES

Ces formations sont construites et adaptées à des demandes provenant d'organisations et d'institutions diverses dans le but de privilégier et de développer « l'intelligence collective ».

Les réponses aux demandes peuvent concerner l'analyse des pratiques, la régulation d'équipe, la supervision, les bilans de fonctionnement, l'accompagnement aux projets d'établissement, l'analyse des besoins des publics... La plupart des stages proposés dans les cycles courts des formations inter institutionnelles peuvent être également réalisés en intervention sur site.

Les demandes de formations sont étudiées sur mesure pour chaque structure. Après l'élaboration d'un diagnostic, un projet « ad hoc » est proposé au commanditaire.

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE : DES REPÈRES POUR ACTUALISER SES PRATIQUES			
Enfance	63	5	59
Adolescence	77	3	35
Relation parent / professionnel / enfant	168	11	98
École	0	0	0
Les nouveaux enjeux numériques	0	0	0
SOUS TOTAL	308	19	192
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
Systémie et travail social	175	9	96
Accueillir, orienter et intervenir	665	41	315
Médiation et travail social	0	0	0
Aspects juridiques	35	4	33
Philosophie et travail social	0	0	0
SOUS TOTAL	875	54	444
LE MANAGEMENT À L'ÉPREUVE DU SOCIAL			
Le management à l'épreuve du social	0	0	0
SOUS TOTAL	0	0	0
PROBLÉMATIQUES FAMILIALES, SOCIALES ET CULTURELLES			
Séparations, carences, placements	112	8	83
Violences	35	3	35
Handicaps	63	4	45
Interculturalité et radicalisation	28	2	28
SOUS TOTAL	238	17	191
LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS	4.5	2	2
LES ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES			
Analyse des pratiques professionnelles	723.5	47	395
Analyse des pratiques professionnelles (hors FPC), régulation, supervision	2347	181	1601
SOUS TOTAL	3070.5	228	1 996
TOTAL	4496	320	2825



SUIVI DES DEMANDES 2023 DE FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

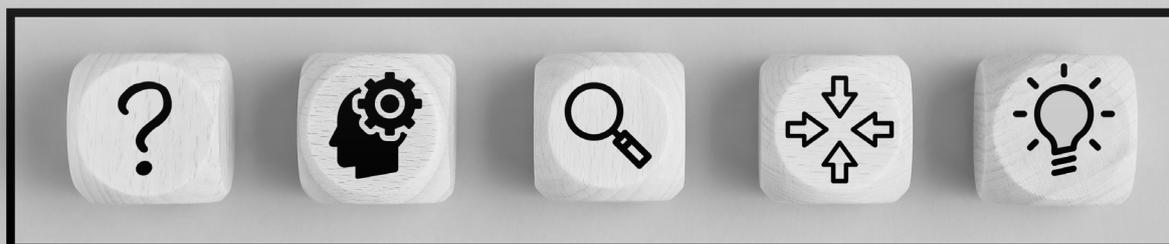
Ce tableau ne prend pas en compte les dispositifs d'analyse des pratiques professionnelles, de régulation d'équipe ou de supervision d'équipe.

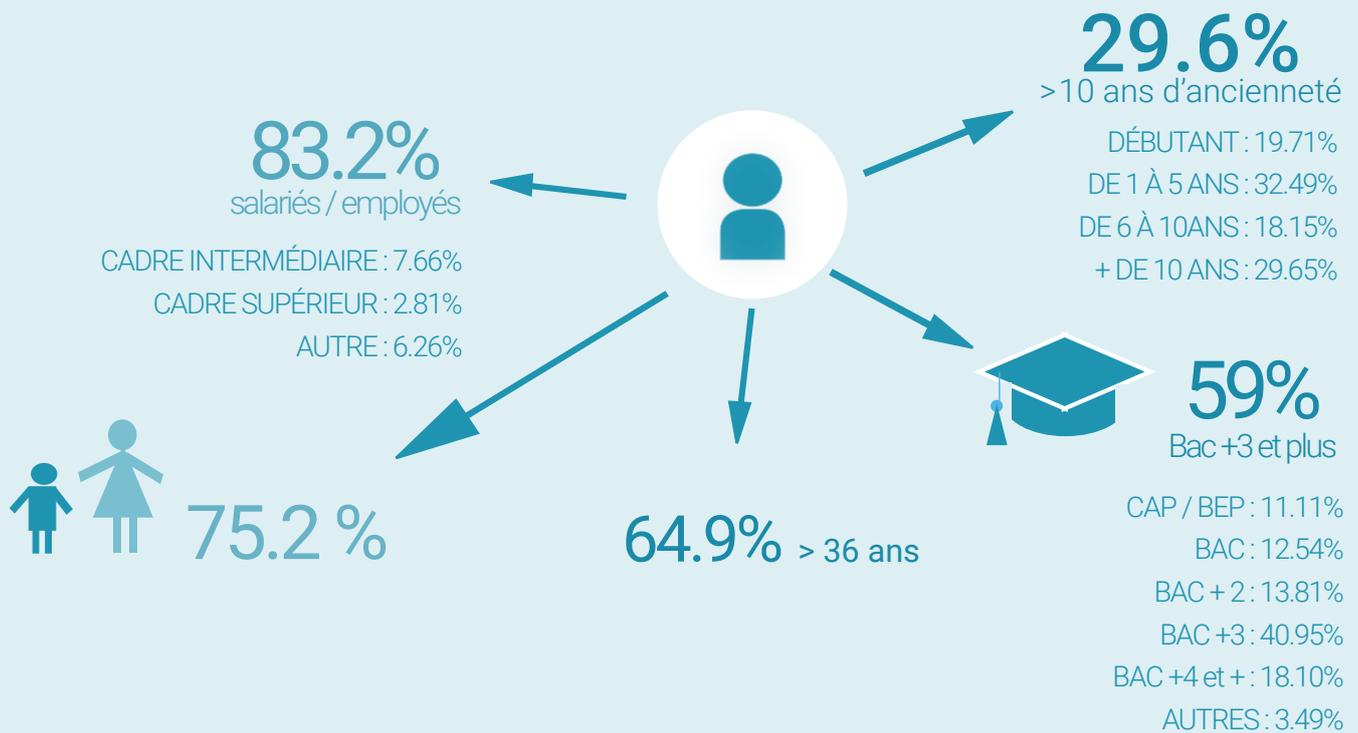
TAUX DE CONTRACTUALISATION **25,74 %**

TAUX D'ÉCHEC AVANT LA 1^{ÈRE} RELANCE : **24,75 %**

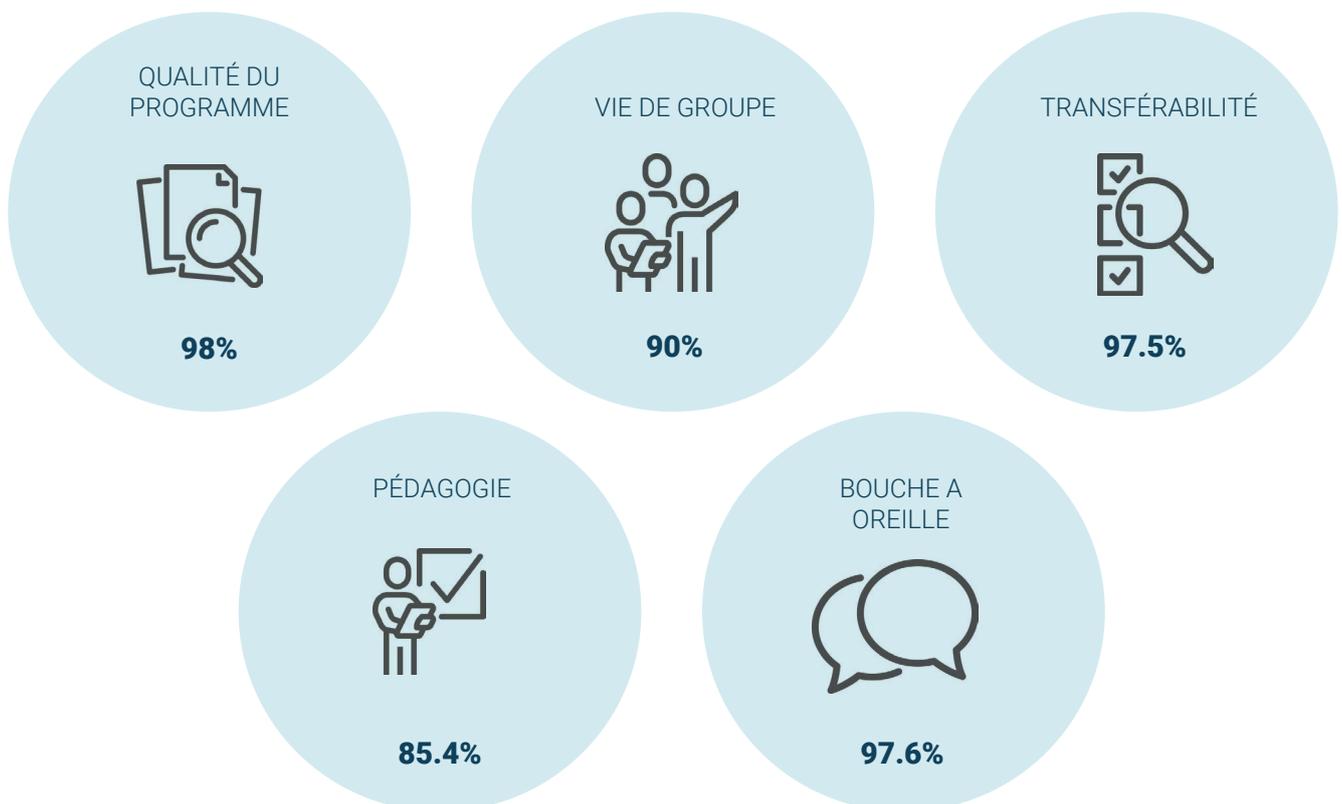
TAUX DE NON RÉPONSES APRES RELANCES : **36,63 %**

MOIS	DEMANDES	OUI	NON	SANS RÉPONSE APRÈS RELANCE	PROJETS REPORTÉS SUR N+1
JANVIER	18	2	11	5	-
FÉVRIER	8	3	2	3	-
MARS	6	-	2	4	-
AVRIL	4	1	2	-	1
MAI	15	7	1	7	-
JUIN	8	4	1	3	-
JUILLET	6	-	1	5	-
AOUT	8	2	-	5	1
SEPTEMBRE	9	3	5	1	-
OCTOBRE	9	4	-	4	1
NOVEMBRE	7	-	-	-	7
DÉCEMBRE	3	-	-	-	3
TOTAL	101	26	25	37	13





SATISFACTION À CHAUD



ENQUETE ANNUELLE SATISFACTION FORMATEUR

Enquête de satisfaction «à chaud» du formateur en ligne

réalisée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023

89 questionnaires envoyés - 79 questionnaires traités - Taux de retour de 88.76%

1517 réponses traitées

Taux de satisfaction globale : 83.58%

En amont de la formation						
Informations reçues concernant les attentes des participants	Informations figurant sur la feuille de route (lieu, horaire, trajet, interlocuteur sur place...)	Informations reçues concernant les attentes des participants	Participation à l'analyse de la demande et/ou contact avec le client	Participation à l'élaboration du programme de formation	Informations figurant sur la feuille de route (lieu, horaire, trajet, interlocuteur sur place...)	Organisation du matériel (sa disponibilité, sa réservation) et de la documentation (sa préparation, son impression, accès à la documentation sur la plateforme d'échange, son transport...)
85.29%	72.05%	56.71%	76.11%	94.11%	95.58%	89.70%

Pendant la formation			
L'accueil du formateur	L'interlocuteur sur place (sa présence, sa disponibilité)	La qualité des salles	L'organisation des pauses
86.56%	85.07%	89.55%	98.50%

Le processus de formation						
Adéquation du thème de la formation avec les compétences du formateur	Adéquation du thème de la formation avec les attentes des stagiaires	Les participants ont-ils pris connaissance du programme	Rythme de la formation	Homogénéité du groupe (expériences professionnelles, niveaux de formation...)	Nombre de participants	Intérêt exprimé des participants
94.93%	82.27%	62.02%	86.07%	55.12%	88.46%	89.74%

Qualité des échanges	Qualité de compréhension	Adéquation de l'intervention du formateur avec le programme
87.17%	87.5%	94.66%

FOCUS

«ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ACCUEILLIR, ORIENTER ET INTERVENIR»

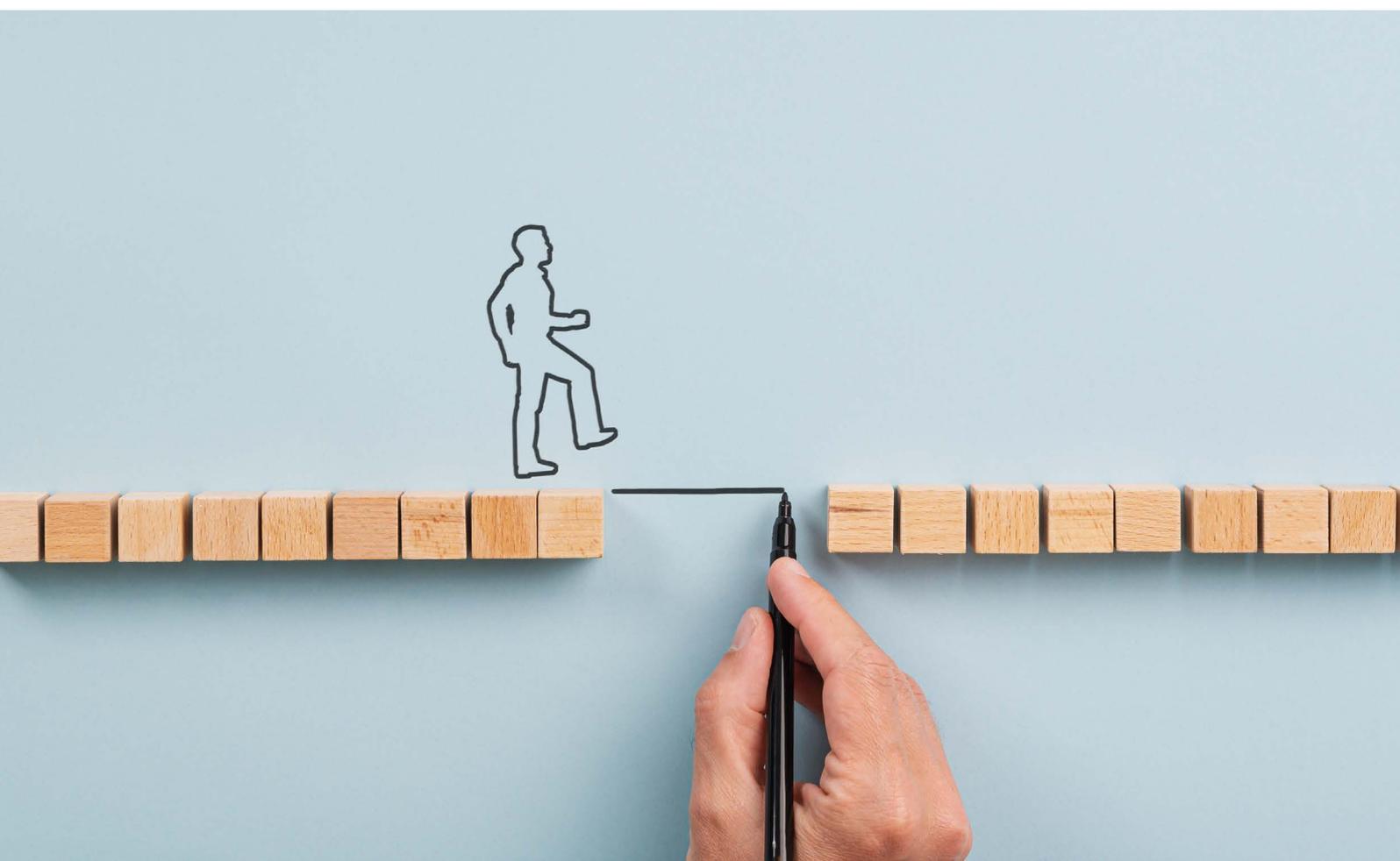
Ce domaine de formations qui constitue la « boîte à outils » du travailleur social demeure le plus attractif aussi bien au niveau des demandes inter-entreprises qu'intra-entreprise.

Cette tendance de fond met en évidence la recherche sans cesse renouvelée d'une plus grande efficacité dans le cœur d'activités des professionnels : accueillir, écouter, conduire un entretien, gérer des personnalités difficiles, gérer la violence, produire des écrits, etc.

La relation à l'utilisateur est un axe majeur de développement de notre offre de formation. Il est indispensable de continuer les efforts de clarification de cette offre afin de la rendre encore plus lisible et directement accessible à nos clients.

Il convient de noter également la part sans cesse croissante des demandes de formation consacrées aux difficultés psychologiques.

Les travailleurs sociaux sont de plus en plus confrontés à des situations dans lesquelles la dimension psycho-sociale des problèmes ou le trouble psychique de l'utilisateur sont présents. Les troubles psychiques sont de plus en plus associés aux situations de précarité, de vulnérabilité ou d'exclusion.



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Face à l'urgence dans laquelle se retrouvent nombre d'institutions, l'analyse des pratiques professionnelles constitue un dispositif d'acquisition et de consolidation des compétences professionnelles. Ce dispositif participe à l'amélioration des pratiques professionnelles, à leur harmonisation et au développement d'une culture du « faire ensemble » au sein des services.

La mise en place de séances d'analyse des pratiques nécessite de formaliser, après l'analyse du contexte de la demande, un cadre d'intervention clair aussi bien d'un point de vue méthodologique qu'éthique. Il convient notamment de rappeler ce qui différencie cet accompagnement d'autres formes d'interventions menées en groupe. L'analyse des pratiques ne peut être ainsi confondue avec la régulation, la supervision ou les groupes de paroles.

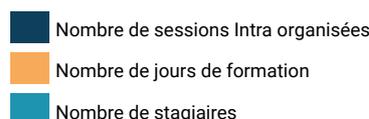
Même si elle ne remplace pas les dispositifs de formation, l'analyse des pratiques est en passe de devenir un véritable outil de remédiation ; l'espacement entre les séances (désormais six semaines d'écart plutôt que quatre par le passé) permet une meilleure transférabilité sur le terrain des compétences travaillées au sein du dispositif.

Il convient de souligner combien nos intervenants ont dû s'adapter à de nouvelles contraintes relatives à l'important turnover au sein des équipes des établissements sociaux et médicosociaux. L'enjeu était désormais de chercher à maintenir une dynamique au sein des équipes propice à la réflexion sur les situations et à l'élaboration de pistes de travail dans la singularité des contextes institutionnels.

Pour cela, nous proposons à nos intervenants un soutien institutionnel et des espaces d'échanges entre pairs.

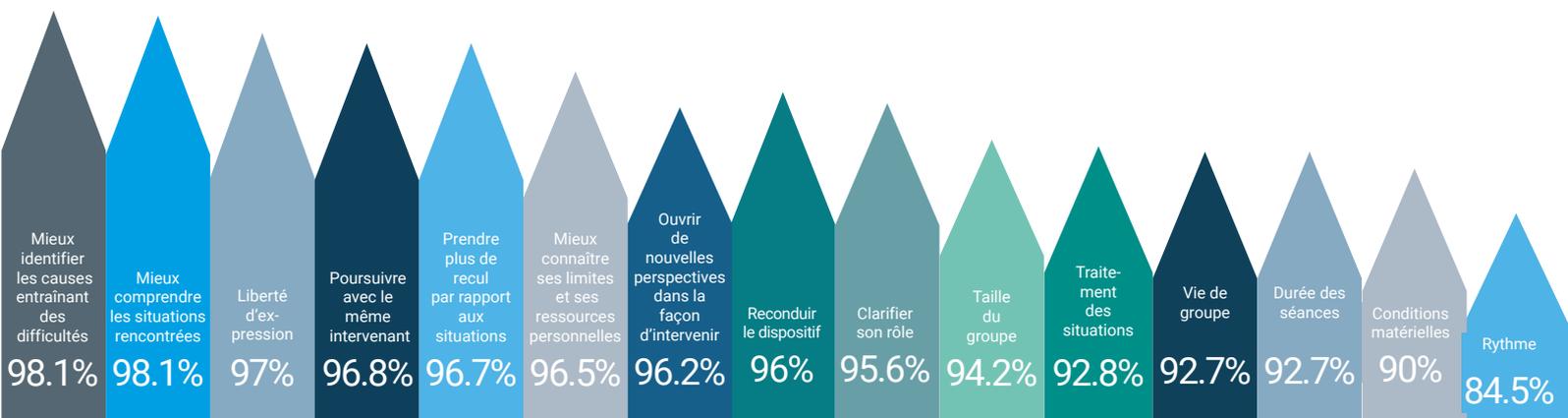
Plus encore que par le passé, nous nous efforçons d'analyser les demandes de nos commanditaires auprès des cadres et si possible de certains membres de l'équipe : nous multiplions les diagnostics et les comptes rendus de nos premiers échanges afin de mieux différencier les possibilités d'intervention par exemple entre la régulation d'équipe ou l'analyse des pratiques.

L'objectif de cette approche étant bien évidemment de chercher à adapter notre intervention aux vrais besoins de l'équipe. L'analyse des pratiques professionnelles ne doit pas être uniquement une réponse à des exigences réglementaires ou servir de levier à une stratégie institutionnelle visant à combler d'éventuels dysfonctionnements. Nous nous obligeons à la plus grande prudence dans la mise en place de ces dispositifs dans un souci de recherche d'efficacité et de respect de notre cadre d'intervention.



ANALYSE DES PRATIQUES

Satisfaction
2023



90%

Taux de satisfaction EPE FORMATION
698 questionnaires analysés - 10470 réponses traitées
Enquête de satisfaction réalisée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023

SUIVI DES RÉPONSES AUX DEMANDES DE CONFÉRENCES ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2022

736 personnes (846 en 2022) ont pu participer à 21 conférences et journées pédagogiques destinées uniquement aux professionnels (26 en 2022).

	ACCEPTÉES	REFUSÉES	TOTAL
JANVIER	1	1	2
FÉVRIER	0	2	2
MARS	0	2	2
AVRIL	0	0	0
MAI	3	2	5
JUIN	7	5	12
JUILLET / AOUT	2	0	2
SEPTEMBRE	1	1	2
OCTOBRE	2	2	4
NOVEMBRE	4	1	5
DÉCEMBRE	2	1	3
TOTAL	22 (26 en 2022)	17 (10 en 2022)	39 (36 en 2022)

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La qualité des formations proposées relève d'un véritable engagement, toujours soucieux de fournir aux clients une prestation de qualité. Depuis de nombreuses années, plusieurs indicateurs de satisfaction ont été mis en place (respect du programme, atteinte des objectifs, qualité des méthodes et des supports de formation, etc.).

Synthèse globale

2023

INTER À CHAUD

2245 réponses
126 questionnaires



INTRA À CHAUD

3200 réponses
639 questionnaires



ANALYSE DES PRATIQUES

10470 réponses
698 questionnaires



Taux de satisfaction EPE FORMATION
Enquête de satisfaction réalisée entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023



LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

1 UNE NOUVELLE POLITIQUE QUALITÉ

Après l'obtention, le 21 octobre 2020, de la certification QUALIOPI pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences pour une durée de 4 ans, notre organisme de formation s'est engagé dans le travail préparatoire de l'audit de surveillance de notre certification nationale QUALIOPI qui s'est déroulé du 17 au 18 janvier 2023 en vue du maintien de notre certification jusqu'au 20 octobre 2024. Aucune non conformité n'a été relevée lors de cet audit.

Notre certification qualité QUALIOPI est le résultat d'une réflexion largement anticipée et d'un travail engagé de longue date à travers l'obtention dès 2015 du certificat de qualification professionnelle des organismes de formation (OPQF) et l'approbation d'une politique qualité le 14 octobre 2019. Une nouvelle politique qualité a été votée pour 4 ans. Les principes phares sont portés par la direction et ont été approuvés par les membres du comité de pilotage de la démarche qualité le 13 décembre 2022.

Notre politique qualité se base sur une réflexion associant la direction et l'ensemble des collaborateurs afin de définir les orientations et les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Notre organisme a pour engagement de satisfaire pleinement les exigences et attentes de ses clients. Nous mettons un point d'honneur à l'écoute client afin de pouvoir répondre au mieux à ses exigences. L'écoute client se fait en premier lieu à travers notre approche sur-mesure. Chaque intervention se doit d'être la plus adaptée aux besoins des clients. Cela nécessite la définition, la mise en place, l'évaluation et l'adaptation continue d'une démarche qualité.

L'objectif premier de notre démarche repose sur le principe de l'amélioration continue de tous nos processus.

Dans cette perspective, toutes les parties prenantes d'une action de formation (formateurs, bénéficiaires et clients) ont la possibilité de faire remonter auprès de l'organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation dans le cadre de notre procédure de gestion des événements indésirables.

Nos engagements

Notre organisme s'engage à satisfaire aux obligations légales et réglementaires applicables à ses activités, aux exigences de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base du référentiel national QUALIOPI.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Les principales orientations de la politique qualité de notre organisme de formation pour les quatre prochaines années sont :

Engagement n°1

S'engager dans une démarche d'amélioration continue dans le recueil et l'analyse des appréciations des parties prenantes de la formation : bénéficiaires, financeurs et formateurs.

Engagement n°2

S'engager dans une démarche d'amélioration permanente de ses prestations à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations des parties prenantes de la formation : bénéficiaires, financeurs et formateurs.

Engagement n°3

S'engager dans une démarche éco-responsable compte-tenu de l'impact de nos activités sur l'environnement.

2 COMMERCIALISATION D'UN NOUVEAU « PARCOURS MÉTIER » MULTIMODAL

Dédié aux professionnels de l'accompagnement, de l'éducation et de la formation :

PROXIMITÉ ET JUSTE DISTANCE DANS LA RELATION D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Ce parcours est orienté autour du développement de compétences réflexives et transversales dites de « savoir être », les « softskills », et également aux compétences spécifiques dites de « savoir-faire » portant sur les spécificités des métiers selon les secteurs d'activité de chaque participant.

Ce parcours comprend des ateliers thématiques « socle » portant sur les postures et les pratiques d'accompagnement auxquels les apprenants peuvent adjoindre des modules de formation spécifiques en fonction de leurs besoins en formation (nature de l'activité, secteur professionnel...).



3 PARUTION D'UN LIVRE BLANC SUR L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES



Face à l'urgence dans laquelle se retrouvent nombre d'institutions, nous souhaitons promouvoir l'analyse des pratiques comme un dispositif d'acquisition et de consolidation des compétences professionnelles. Il s'agit de démontrer l'efficacité de ces dispositifs du point de vue de l'amélioration des pratiques professionnelles au sein des services. Il nous apparaît indispensable de proposer une définition sans équivoque de l'analyse des pratiques professionnelles, tant au niveau de ses objectifs et de ses enjeux que de la démarche d'intervention.

Nous souhaitons également à travers la publication de ce livre blanc alimenter la réflexion autour de l'analyse des pratiques professionnelles et contribuer au développement de ce qui constitue, selon nous, un véritable levier de professionnalisation des individus et des organisations au travail.

4 CRÉATION D'UN DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

« VIOLENCES DE GENRE ET PROCESSUS PÉNAL AUTEURS, VICTIMES ET PARENTALITÉS. »

en partenariat avec l'Université PARIS-SACLAY

https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/2023-11/du_ppvd_2024-2025_interactif.pdf

Premier diplôme d'université consacré aux rapports entre les politiques pénales, la prise en charge institutionnelle et le traitement des violences de genre. Ce diplôme d'université a pour objectifs l'acquisition de compétences méthodologiques, de connaissances interdisciplinaires et d'approches empiriques du travail social. Il s'agit d'une formation courte, constituée d'enseignements en sciences humaines et sociales et en application directe sur la pratique du travail d'accompagnement social et pénal. Ce diplôme permet également un apprentissage du travail institutionnel d'intervention et d'accompagnement en matière de violences sexuelles et sexuées (VSS).

5 PREMIÈRE PROMOTION DE CERTIFICATION DE CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

Ouverture le 6 novembre 2023 de la première promotion de certification de conseiller conjugal et familial.

La certification de conseiller conjugal et familial a été enregistrée au Référentiel National des Certifications Professionnelles (RNCP) suite à la décision de la Commission de la certification professionnelle du 24 février 2022, pour une durée de 3 ans (fiche RNCP36217 :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36217/>

Notre organisme de formation est habilité à dispenser cette formation par le certificateur le Mouvement Français du Planning Familial.

6 CRÉATION DU NOUVEAU PARCOURS DE FORMATION CERTIFIANTE **« SE FORMER À L'INTERVENTION STRATÉGIQUE ET PARADOXALE (ISP) DANS LE CHAMP SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL ».**

Il s'agit d'une formation « à la carte », sans prérequis, construite en 3 blocs de compétences (dont un bloc de certification). La systémique de l'École de Palo Alto est une façon différente de penser le monde, d'analyser les contextes, de décoder les situations. Elle s'appuie sur des fondamentaux en rupture avec nos habitudes et convient parfaitement à l'intervention médico-sociale-éducative. Si elle est concrète et pragmatique, sa mise en œuvre demande entraînement et rigueur. A l'issue de ce parcours de formation le professionnel aura la capacité de :

- Décoder de façon systémique les situations rencontrées.
- Se positionner de façon systémique dans les entretiens.
- Savoir proposer des axes de solutions paradoxales.
- Intervenir stratégiquement et impulser du changement.



PARCOURS SYSTÉMIQUE CERTIFIÉ

Se former à l'Intervention Stratégique et Paradoxale (ISP) dans le champ social et médico-social

PROMO 23/24

PERSPECTIVES 2024

FLEXIBILISER, INDIVIDUALISER ET MULTI MODALISER L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

Il s'agit de proposer une nouvelle ingénierie pédagogique répondant aux enjeux stratégiques du secteur de la formation professionnelle, aux normes qualité exigées par la certification QUALIOPI et aux nouveaux attentes/besoins des apprenants et des entreprises. La pédagogie individualisée multimodale à mettre en œuvre répond à ces différents enjeux et doit permettre de faciliter l'ouverture des sessions de formation interentreprise proposées au catalogue même avec un petit nombre de bénéficiaires inscrits aux sessions.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES FORMATEURS

Nous maintiendrons les dispositifs suivants :

- Le Café des formateurs.
- Des séances de co-développement.
- La communication numérique : le blog et la Newsletter des formateurs.
- Des observations en situation de travail.

CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE FORMATION MULTIMODALE

Le développement d'une offre de formation multimodale nécessitera le développement d'une plateforme nous permettant de produire des contenus de formation qualitatifs, dynamiques, interactifs et ludiques. Elle permettra également de proposer aux bénéficiaires toutes les formes d'évaluation possible : quiz autocorrigés avec score à atteindre, questions ouvertes, etc.

INSTANCE DE VEILLE STRATÉGIQUE

Le comité de pilotage de la démarche qualité de l'organisme de formation a lancé appel à candidatures dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail « instance de veille stratégique ».

Ce groupe de travail a pour objectifs de proposer au comité de pilotage de la démarche qualité une instance en mesure d'assurer une veille stratégique permettant de faire évoluer notre offre de formation au regard des problématiques émergentes dans le secteur social et médico-social.

Les métiers ou types de publics suivants seront représentés au sein du groupe :

- Formateurs,
- Responsables de formation,
- Professionnels du secteur social et médico-social commanditaires ou bénéficiaires de formation.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Notre organisme de formation devra s'adapter aux nombreuses évolutions réglementaires qui touchent le secteur de la formation professionnelle.

L'année sera marquée par la préparation de l'audit de renouvellement de la certification qualité QUALIOP1 et l'adaptation aux évolutions constantes du référentiel national qualité :

- Publication le 23 novembre 2023 de la version n°8 du guide de lecture.
- Publication le 08 janvier 2024 de la version n°9 du guide de lecture.

Par ailleurs, de nouvelles conditions générales d'utilisation du service Mon Compte Formation sont entrées en vigueur à compter du 14 décembre 2023. Ces conditions évoluent avec les apports législatifs ou réglementaires, avec l'ouverture de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités, comme lors de la mise en place de l'authentification via FranceConnect+ en octobre 2022, ou encore l'adoption de la loi du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation.

Décret « sous-traitance et Qualiopi »

Dans le cadre de la loi du 19 décembre 2022 visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation est paru le décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires. Parmi ces mesures : la fixation du plafond de sous-traitance (Arrêté du 3 janvier 2024 portant fixation du plafond mentionné à l'article R. 6333-6-2 du code du travail).



EPE FORMATION
Organisme de formation de l'EPE-IDF
5, impasse Bon Secours - 75543 Paris Cedex 11
Tél. 01 44 93 44 88

formation@epe-idf.com
<https://formations.epe-idf.com/>
www.epe-idf.com

Enregistré sous le numéro **11750041475**
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

